Image not found or type unknown

droit du pere quand il n apas reconu son enfant

Par **monica**, le **12/11/2008** à **08:26**

bonjour
madame, monsieur
je voudrai savoir qu elle sont les droits d un pere qui na pas reconnu
son fils ni meme versé de pension allimentaire et exige d avoir son fils pendant les vacances il
me menace de prendre un avocat pour qu on exige de moi de le voire
je n ai jamais empéché que mon fils de le voie
comme il habite a biaritz ,sont père demande que je l envoie seul
par le train et je ne veut pas, du fait de ça a ses yeux je suis mechante
meme chose quand je prend des décision pour mon fils ils me reproche
de ne pas le consulté
je ne veut rien de lui ni pension ni rien
de tout façon il ma dit comme il etait imposable je ne pouvai rien
lui reclamé
je voudrai savoire quel sont c 'est droit,si il peut faire quelque chose
car je voudrai gardé la garde exclusive
merci de votre compréhensions
m larose

Par **jeetendra**, le **12/11/2008** à **14:31**

bonjour, s'il n'a pas reconnu votre enfant, il n'a aucun droit sur lui, il est "gonflé" ce monsieur quand même, courage à vous, cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés